Thomas Ehrhard

Le Front national face aux modes de scrutin : entre victoire sous conditions et influences sur le système partisan

Après avoir été abusivement qualifié de « premier parti de France », situé « à la conquête du pouvoir » ou « sur la route de l'Élysée », le Front national serait désormais « aux portes du pouvoir ». L'ascension du parti permet d'étudier, d'une part, les déterminants de la victoire électorale pour un parti minoritaire et de questionner, d'autre part, la qualification du système partisan français dans la lignée des travaux de Maurice Duverger ou d'Arend Lijphart sur l'influence du mode de scrutin par rapport au système partisan[1].

Les dynamiques du Front national sont multiples. Qu'il s'agisse de l'entrée, en 2011, de Marine Le Pen dans le classement du *Times* des « 100 personnalités les plus influentes du monde », d'audiences télévisuelles ou d'intentions de vote, la tendance est positive. Le phénomène de « dédiabolisation »[2] entraînerait des succès de plus en plus tangibles,

1. Maurice Duverger, *Les Partis politiques*, Paris, Seuil, 1951 ; Douglas W. Rae, *The Political Consequences of Electoral Laws*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1967 ; Arend P. Lijphart, *Electoral Systems and Party Systems: A Study of Twenty-Seven Democracies, 1945-1990*, Oxford, Oxford University Press, 1994.

2. Sur la déconstruction de cette idée, cf. Sylvain Crépon, Alexandre Dézé et Nonna Mayer (dir.), *Les Faux-semblants du Front national. Sociologie d'un parti politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

y compris électoraux. Depuis les élections législatives de 1973 et ses 0,52 % des suffrages exprimés obtenus sur cent quinze candidatures, le Front national s'est progressivement implanté électoralement[3]. Ses derniers résultats montrent qu'il connaît un niveau électoral autrement plus important, avec 17,90 % des suffrages exprimés au premier tour de l'élection présidentielle de 2012, 24,86 % aux élections européennes en 2014, ainsi que son arrivée en tête dans soixante et onze départements au premier tour des élections départementales de 2015.

Ces résultats, souvent considérés comme élevés, atténueraient la pertinence de « la question du mode de scrutin [qui] apparaît donc aujourd'hui quelque peu relative au regard du degré d'institutionnalisation du FN et de l'ampleur de son potentiel électoral[4] ». Au contraire, la question du mode de scrutin demeure. Elle compte aujourd'hui parmi les plus décisives pour le Front national. Plus encore que son programme ou son organisation interne, le système électoral est l'un des facteurs clés de la victoire du Front national, si ce n'est le premier[5], en ce qu'il a la faculté de canaliser les voix qu'il obtient. En d'autres termes, le système électoral peut neutraliser le potentiel électoral du Front national. Il est donc pertinent d'interroger les possibilités de développement du FN en fonction des modes de scrutin. Plus encore, la dynamique électorale du Front national semble telle qu'elle remettrait en cause, d'après certains, des principes pourtant solidement établis comme la capacité du scrutin majoritaire à être une barrière empêchant la victoire du FN. Il ne serait plus l'« antidote » qu'il a été[6]. L'idée selon laquelle le scrutin proportionnel serait dorénavant le frein le plus efficace est même parfois avancée. En ce sens, la situation actuelle du Front national serait comparable à celle du Parti communiste en 1945, quand la crainte de le voir l'emporter dans un scrutin majoritaire avait conduit à l'instauration de la proportionnelle.

La prochaine étape de la progression électorale du Front national est

3. Pascal Perrineau, « Les étapes d'une implantation électorale (1972-1988) », *in* Nonna Mayer et Pascal Perrineau (dir.), *Le Front national à découvert*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989, p. 37-62 ; Joël Gombin, « Le changement dans la continuité : géographies électorales du Front national depuis 1992 », *in* Sylvain Crépon, Alexandre Dézé et Nonna Mayer (dir.), *Les Faux-semblants du Front national*, *op. cit.*, p. 395-416.

4. Alexandre Dézé, « Le Front national, un parti "anticartel" ? », *in* Yohann Aucante et Alexandre Dézé (dir.), *Les Systèmes de partis dans les démocraties occidentales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 377.

5. Cela avait été formulé par Piero Ignazi à propos de l'expansion du FN et reste valable à propos de sa victoire (« Un nouvel acteur politique », *in* Nonna Mayer et Pascal Perrineau (dir.), *Le Front national à découvert*, *op. cit.*, p. 76).

6. Nonna Mayer et Pascal Perrineau, « L'introuvable équation Le Pen », *ibid.*, p. 351.

celle de la victoire. Or la dynamique tend à faire occulter, ou minorer, un fait primordial par les commentaires et analyses. Mû par une croissance électorale indéniable, le Front national demeure néanmoins un parti minoritaire en voix et isolé dans le système partisan. L'écart reste grand entre ses niveaux électoraux et une possible victoire[7]. Pour autant, est-il possible pour le FN de l'emporter dans le système électoral de la Ve République ?

Étudier la victoire potentielle du Front national à travers le système électoral nécessite d'exposer deux réserves. La première concerne la comparaison d'élections différentes (cantonales, régionales, législatives, présidentielle, européennes) considérées comme un ensemble homogène dans lequel toute élection serait l'égale d'une autre. Cette pratique fréquente tend à recevoir une fonction argumentative, par exemple pour le « dynamisme électoral », mais elle s'avère discutable tant méthodologiquement que conceptuellement[8]. La seconde résulte de la nature de la recherche. Il ne s'agit pas de politique-fiction. La question n'est pas de savoir *si* le Front national va arriver au pouvoir, mais *s'il le peut* dans le système électoral majoritaire actuel de la Ve République. La différence est ténue mais essentielle[9]. L'une correspond à un hypothétique exercice de prédiction politologique, l'autre à une étude des institutions électorales, du système partisan et des stratégies électorales. La prudence s'impose donc mais la démarche n'a rien de hasardeux (sans aucune projection ou extrapolation) lorsqu'il s'agit de répondre à la question de savoir si, et à quelles conditions, le Front national, parti minoritaire et isolé, peut l'emporter dans le système électoral composite de la Ve République. Trois facteurs rendent cette hypothèse envisageable[10] : la dénaturation des scrutins, les variables systémiques et conjoncturelles influant sur le poids des suffrages obtenus et la triangulation du système politique.

7. Si les scores du FN sont souvent considérés comme des victoires, ils n'en emportent pas les conséquences.

8. Par exemple, le résultat dans une commune en 2014 ne peut être comparé sérieusement à celui de l'élection présidentielle en 2012, d'autant plus qu'à chiffres de participation inconstants les niveaux de suffrages exprimés peuvent masquer des réalités diverses concernant le nombre de suffrages obtenus.

9. Formulé simplement : il ne s'agit pas de s'intéresser à la survenue de sa victoire mais aux facteurs qui la conditionnent – contrairement à ce qui a été écrit par Alexandre Dézé, qui estime que « personne ne saurait se risquer à répondre » à la question « Le Front national peut-il parvenir au pouvoir ? » (Alexandre Dézé, *Le Front national : à la conquête du pouvoir ?*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 157).

10. La perspective suivie dans cet article est cumulative des conclusions de l'abondante littérature de sociologie politique consacrée au FN.

La dénaturation des scrutins

Le premier facteur permettant au Front national de l'emporter dans un scrutin majoritaire est une double dénaturation des scrutins. Le sens de ces derniers est altéré par une stratégie visant à conférer à la démocratie représentative un caractère direct et à proportionnaliser le scrutin majoritaire.

La transmutation de la démocratie représentative

Tout en participant à des élections dans le cadre de la démocratie représentative, le Front national s'y place sur le terrain du populisme, dans une position qui se veut contre le « système ». Il prétend être « le recours potentiel contre un système pervers qu'à part lui – tel est son discours – des acteurs complices cautionnent », écrivait déjà Guy Birenbaum en 1987[11]. Le Front national pousse l'ambiguïté sur son caractère représentatif en s'assimilant au peuple. Pascal Perrineau relève en ce sens que le parti s'arroge une véritable « proximité » avec le peuple, voire une « quasi-équivalence supposée »[12]. Les allitérations « Le Pen = le peuple » se retrouvent sur le matériel de propagande. Le Front national, c'est « Le peuple d'abord ! »[13]. Cette dimension populiste trouve une signification et une matérialisation particulières dans le cadre d'un système représentatif. En se réclamant d'une proximité avec le peuple et par la dénonciation du « système » et de ses acteurs, le Front national se veut le vecteur du peuple dans la démocratie représentative. Le slogan de la candidate du Front national à l'élection présidentielle de 2012 est explicite : Marine Le Pen est « la voix du peuple, l'esprit de la France ».

Le vote Front national revêt ainsi une double signification : il est autant (voire plus) l'expression du peuple que le choix – *stricto sensu* – d'un représentant. Cette insistance à se parer en représentant du peuple tend à conférer au vote un sens proche de celui de la démocratie directe : il serait l'expression directe du peuple, *a contrario* des *autres*. Le sens du scrutin représentatif en est altéré. Plus que la question de l'adhésion à son programme, la caractéristique immanente du vote Front national semble être sa dimension directe, résultante de la fonction tribunitienne du parti. Dans le cadre électoral, le rapprochement le plus évident avec

11. Guy Birenbaum, « Les stratégies du Front national (mars 1986-mai 1987) », *Vingtième Siècle*, n° 16, 1987, p. 10.

12. Pascal Perrineau, *La France au Front. Essai sur l'avenir du Front national*, Paris, Fayard, 2014, p. 67.

13. Affiche du FN pour le meeting du 1er mai 2015 qui s'est tenu place de l'Opéra à Paris.

ces caractéristiques se trouve dans l'expression *directe* du peuple lors des référendums, dont l'étymologie latine renforce la pertinence de la comparaison. *Ad referendum* signifie « pour rapporter » ou « pour exprimer que le mandataire veut en référer à celui ou ceux dont il est le représentant »[14]. En se présentant comme l'expression du peuple, sa voix ou son esprit, le vote Front national recouvre une signification proche de celle de la démocratie directe, dans un cadre représentatif. Par sa rhétorique, il introduit une logique directe altérant le sens de la démocratie représentative.

La sociologie des ressorts du vote pour ce parti, schématiquement divisée entre la protestation et l'adhésion, illustre cette dualité. La fonction « protestataire » correspond particulièrement à cette dimension *directe* du vote Front national. La pluralité des oppositions greffées sur le bulletin de vote montre son caractère protéiforme et sa perception par les électeurs comme un moyen d'expression, indépendamment du cadre représentatif et de son sens supposé. Le bulletin de vote Front national agrège les protestations et les mécontentements divers, comme le font les bulletins « Non » lors des référendums. Mais la teneur du vote ne se définit pas tant entre protestation et adhésion qu'entre le cadre électif de la démocratie, direct ou représentatif[15]. Dans une logique référendaire, les votes pour le Front national s'additionnent *contre les autres*.

La synthèse des dimensions populistes (et/ou tribunitiennes) et de l'agrégation de votes s'effectue par une transmutation du bulletin de vote. Les électeurs s'approprient le bulletin Front national dans un sens proche de celui de la démocratie directe, à la différence des autres bulletins qui sont désertés (abstention), non choisis (votes blanc et nul) ou choisis sans conviction. Cette transfiguration du bulletin de vote Front national, accentuée par le contexte de « crise de la démocratie représentative », perturbe le jeu du scrutin uninominal.

Cette dénaturation du scrutin représentatif est couplée à une dénaturation de son caractère majoritaire ou uninominal. Au surplus d'un maillage territorial plus étendu, l'un des atouts du Front national est

14. Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRS, ATILF).

15. L'opposition entre protestation et adhésion semble discutable notamment car le vote FN est pour partie une adhésion aux critiques portées par le parti sur le « système », l'« UMPS » et les élites. Il y a donc une adhésion à la protestation portée par le parti. De plus, si la frontière entre adhésion aux idées/programmes et protestation était utilisée pour les autres partis de manière aussi restrictive qu'elle l'est pour le FN, comment faudrait-il qualifier les votes pour les partis de gouvernement qui ne recueillent guère plus d'adhésion ou de confiance et guère moins de rejet que le FN ?

sa stratégie nationalisée. À la transmutation de la démocratie représentative[16] s'ajoute la proportionalisation du scrutin majoritaire.

La proportionalisation du scrutin majoritaire

En France, le scrutin majoritaire est attaché à la dimension uninominale (à l'exception du scrutin binominal des élections départementales depuis 2015), soit le vote pour *un* candidat – au contraire du scrutin proportionnel, correspondant au scrutin de liste –, soit le vote pour *plusieurs* candidats. Le scrutin majoritaire tend à mettre en avant un lien avec un candidat, local, avec le vote pour un homme ou une femme, quand le scrutin proportionnel tend à être celui pour un parti, national.

Les scrutins nominaux[17] pourraient constituer une difficulté considérable pour le Front national. En effet, ces scrutins sont ceux où la notabilité et la notoriété des candidats, de même que le fait d'être « sortant », comptent parmi les facteurs prépondérants de l'élection. Or le FN ne dispose que d'un nombre anecdotique de sortants[18] et ses candidats sont souvent perçus comme des « inconnus » ou des « fantômes »[19], d'autant plus s'il s'agit de primo-candidats. Cependant, le parti surpasse le cadre électif défavorable du scrutin uninominal majoritaire par la nationalisation des élections locales, dans les enjeux mais aussi dans le caractère *local* des scrutins. Le Front national substitue à la personnalisation locale, entraînée par le mode de scrutin, une personnification nationale. Le matériel de propagande électorale met en avant le leader et le parti, notamment à travers les affiches dans lesquelles le patronyme du candidat local est supplanté par les mentions « avec Marine Le Pen » ou « avec Marine ». De même, les affiches comportent parfois une photographie de Marine Le Pen aux côtés du candidat local. *De facto*, le bulletin de vote Front national, s'il ne comporte pas le patronyme « Le Pen », est considéré en fonction d'elle et du parti, peu importe l'élection locale ou le candidat effectivement éligible. Cette mise en avant de la dimension nationale du parti ou de son leader est une singularité notable quand

16. Dans le sens où « Le Pen = le peuple », la représentation et le mandat tendraient à être impératifs plus que représentatifs.

17. Voire de liste quand, comme pour les élections municipales, le vote se fait en fonction de la tête de liste.

18. Lors des élections départementales de mars 2015, le seul conseiller général sortant du FN a été battu (Var, canton de Brignoles).

19. Par exemple : « Le FN ou la stratégie des candidats fantômes », *Le Figaro*, 24 mars 2011 ; « Ces inconnus qui défendent les couleurs du FN », *Le Parisien*, 22 novembre 2011 ; « Des candidats complètement inconnus sur le canton », *La Montagne*, 3 mars 2015.

les autres candidats tendent à masquer leur appartenance partisane, y compris lorsqu'ils n'appartiennent pas à la majorité au pouvoir.

Le Front national proportionnalise ainsi le scrutin majoritaire en faisant prévaloir des considérations nationales (favorables) au détriment des dimensions locales (défavorables) induites par le mode de scrutin[20]. Le bulletin tend à exprimer un vote en faveur d'un parti et/ou de Marine Le Pen. Le Front est proprement *national* dans sa stratégie électorale visant à pallier les obstacles posés par le scrutin majoritaire lors des élections locales. Cette modification de la matrice du scrutin fonctionne, comme en attestent les succès du Front national lors des dernières élections. Les candidats attirent les suffrages par le simple fait d'être affiliés au parti et d'avoir le soutien de Marine Le Pen[21]. À leur paroxysme, ces déterminants permettent à des candidats de se qualifier pour le second tour sans avoir besoin de faire campagne, comme dans le canton de Pontarlier, lors des élections cantonales de mars 2015, où le binôme FN a obtenu 25,14 % des suffrages sans tract ni réunion publique ou présentation d'un projet local[22].

Si la stratégie du Front national peut être considérée comme un succès, celui-ci demeure toutefois relatif. Il se jauge plus par rapport au cadre électoral supposément défavorable qu'au nombre d'élus obtenus. Le parti réussit à tirer profit du système représentatif, en lui conférant un caractère direct, et du scrutin uninominal majoritaire, en le proportionnalisant. Néanmoins, le problème posé par le mode de scrutin au FN – en dépit de son implantation locale grandissante et de la professionnalisation de ses candidats – demeure entier, les stratégies présentées jusqu'ici ne consistant qu'à en contourner les présupposés, à tenter de les détourner à son profit. Le Front national reste soumis à la logique mathématique du scrutin majoritaire : l'addition des voix ne lui permet pas d'arriver à « 50 % des suffrages exprimés + 1 ». Il est minoritaire en scrutin majoritaire. Pour l'emporter, le Front national a également besoin que les suffrages qu'il obtient soient maximisés.

20. Cela n'est pas une particularité : le FN en bénéficie comme les autres petits partis, notamment ceux d'extrême gauche. Plus largement, la proportionnalisation du scrutin s'observe aussi lors du premier tour de l'élection présidentielle, ce que les primaires ont cherché à juguler.

21. Par exemple : « Certains candidats FN étaient de parfaits inconnus », *Ouest-France*, 24 mars 2015 ; « Pyrénées-Orientales : le FN engrange les voix avec des "candidats fantômes" », *L'Express*, 26 mars 2015.

22. « Élections à Pontarlier : deux fantômes bien réels au FN », *L'Est républicain*, 24 mars 2015.

La victoire sous conditions : les variables influentes

Le deuxième facteur permettant d'envisager l'influence du cadre électoral sur la victoire du Front national est externe à ce parti. La question du mode de scrutin (majoritaire ou proportionnel) apparaît comme secondaire face aux variables contextuelles et internes aux modes de scrutin.

L'accessoire question de la nature du scrutin

Il ne fait pas de doute que le Front national disposerait de plus d'élus avec un mode de scrutin proportionnel mais, contrairement à une idée préconçue, la question du mode de scrutin importe peu parmi les facteurs conditionnant la capacité du parti à l'emporter. Cette question est accessoire pour trois raisons.

D'abord, à propos du scrutin majoritaire, il n'y a aucun élément objectif à opposer au fait que le Front national, comme les autres partis, puisse en bénéficier ou en supporter les conséquences négatives. Son gain en sièges peut être accentué ou réduit par la méthode majoritaire de transformation du nombre de voix en nombre de sièges. Il pourrait bénéficier de ce scrutin, comme le Parti communiste, si ses suffrages étaient concentrés géographiquement au sein de circonscriptions, ce qui n'est pas le cas. Ensuite, concernant le scrutin proportionnel, il n'est pas possible d'avancer qu'il améliorerait ou défavoriserait le Front national par rapport au scrutin majoritaire. L'un et l'autre de ces postulats sont formulés de façon trop imprécise pour les soutenir car ils éludent, d'une part, le caractère minoritaire du parti qui – même en scrutin proportionnel – ne lui permet pas d'obtenir une majorité de sièges et, d'autre part, la pluralité des variables internes, comme la magnitude des circonscriptions, dont dépendent pour beaucoup les conséquences de la proportionnelle. Avancer l'hypothèse que la proportionnelle serait un frein à la victoire du Front national, en comparaison du scrutin majoritaire, ne fait pas sens dans le contexte actuel. En outre, le seul scrutin où le Front national l'a emporté est un scrutin proportionnel (élections européennes de mai 2014)[23]. En plus d'être fondées sur des postulats erronés, les assertions comparatives concernant le « meilleur » mode de scrutin pour (dé)favoriser le Front national sont discutables puisqu'elles méconnaissent la complexité des modes de scrutin appliqués en France pour

23. Là encore, le fait que ce soit une victoire est discutable. Le FN n'a obtenu que 24 des 74 sièges attribués à la France au Parlement européen, soit un total éloigné de la majorité.

les élections locales en faisant référence à des scrutins mixtes, mêlant scrutin de liste et prime majoritaire (scrutins municipaux et régionaux).

La nature du mode de scrutin, majoritaire ou proportionnelle, n'est donc pas décisive. Le Front national peut connaître les avantages et les inconvénients de chacun de ces modes de scrutin, mais aucun ne semble favoriser les conditions de sa victoire plus qu'un autre. D'autres variables s'avèrent plus déterminantes dans cette perspective. Elles influent sur le niveau de suffrages exprimés et sur la capacité du parti à se qualifier pour le second tour d'une élection, condition *sine qua non* pour obtenir un ou plusieurs sièges.

La dynamique électorale et les variables politiques favorisant la victoire du Front national

Le contexte politique est essentiel pour le Front national car ses conséquences peuvent lui permettre de dépasser des contraintes structurelles qui tendent à le défavoriser. L'idée de dynamique électorale, entretenue par les médias, les sondages d'opinion et les scores de premier tour, trouve son origine dans un contexte politique (devenu) favorable plus que dans le nombre de suffrages obtenus. Autrement formulé, l'existence d'une dynamique électorale positive intrinsèque au Front national est contestable puisque les comparaisons entre des élections différentes (soutenant pourtant l'idée de dynamique) peuvent donner lieu à des constats inverses. Par exemple, le Front national a perdu 2 482 060 voix entre les législatives de 2012 et les municipales de 2014. Malgré son « succès » lors des départementales de 2015, il a obtenu 4 107 891 voix, soit 268 851 de moins que vingt-sept ans auparavant, lors de l'élection présidentielle de 1988. Même sur des séquences politiques courtes, le vote en faveur du parti peut décroître très sensiblement, comme en 2012 lorsque le Front national a perdu 2 892 763 voix entre l'élection présidentielle (en avril) et les élections législatives (en juin). L'idée de dynamique électorale fonctionne donc car elle est construite sur d'autres critères que celui des suffrages obtenus, mais elle est infirmée, ou doit être nuancée, lorsque ce dernier critère est pris en considération.

Toutefois, ce mirage électoral ne doit pas être écarté prématurément parce qu'il permet de mettre en évidence les variables prépondérantes dans l'entrevue d'une victoire du Front national (tous types de scrutin confondus), comme la variation du taux de participation. En effet, le nombre de suffrages obtenus par le Front national a déjà été supérieur par le passé, mais ses scores formulés en pourcentage de suffrages exprimés atteignent pour leur part des niveaux jamais atteints. Cela s'explique

notamment par le fait que tous les partis ont vu le nombre de suffrages en leur faveur décroître (ne serait-ce qu'en raison de la baisse de la participation), mais, parmi ces partis, le Front national est celui qui tend à perdre moins de suffrages que les autres (et qui bénéficie donc de ce phénomène). La victoire du Front national tient ainsi moins au nombre de suffrages obtenus qu'à leur niveau exprimé en pourcentage (et qu'aux variables qui permettent de l'expliquer). La qualification du Front national pour le second tour de l'élection présidentielle en 2002 avec 4 804 772 voix et sa non-qualification en 2012 bien qu'il ait recueilli 6 421 426 voix (soit 1 616 654 de plus) illustrent ce constat. Au surplus des suffrages obtenus[24], leur traduction en pourcentage des suffrages exprimés est donc décisive pour le FN. Le nombre de suffrages obtenus est maximisé par des conditions politiques synthétisables en trois variables principales.

Premièrement, le contexte global tend à favoriser le Front national en raison de l'affaiblissement des partis de gouvernement. Cela avait été le cas lors de son essor dans les années 1980[25] ; cela le reste à propos des conditions de sa victoire et explique que cette hypothèse se pose avec plus d'acuité qu'auparavant. Deuxièmement, la conjoncture varie selon les élections. Certaines lui sont plus favorables que d'autres. Le Front national connaît ses meilleurs scores dans les élections subalternes. Plus l'enjeu de l'élection est perçu comme décisif, « de premier ordre », plus ses possibilités de victoire se réduisent car les votes tendent à s'additionner contre les extrêmes et à moins s'y porter. Les élections partielles, y compris législatives, présentent aussi un contexte favorable (vote sanction)[26]. Troisièmement, le niveau de participation influence positivement le niveau de suffrages exprimés enregistré par le Front national. Plus l'abstention est élevée, plus ses résultats en pourcentage sont élevés. L'abstention joue doublement en sa faveur car le FN parvient, plus que les autres partis, à maintenir le nombre de voix qu'il obtient. Ainsi la traduction du nombre de suffrages obtenus en pourcentage des suffrages exprimés lui devient-elle favorable.

Ces trois variables créent les conditions d'une victoire du Front national. Elles lui permettent de dépasser les contraintes provenant des modes de scrutin. Elles conditionnent, pour partie, le niveau de suffrages exprimés permettant sa qualification au second tour.

---

24. Qui constituent évidemment la donnée élémentaire, celle sans laquelle la question de la victoire du FN ne se poserait pas.

25. Piero Ignazi, « Un nouvel acteur politique », chap. cité, p. 74-77.

26. Par exemple la 4e circonscription du Doubs, où le FN a perdu au second tour avec 48,7 % des suffrages le 8 février 2015.

Les contraintes induites par les modes de scrutin

Rapportée aux variables caractérisant le mode de scrutin, la victoire du Front national tient à la possibilité de l'emporter (par sa qualification au second tour), qui peut être réduite (en fonction du nombre de tours). Ces deux enjeux se retrouvent dans les scrutins proportionnel et majoritaire, ce qui corrobore l'idée que la nature des scrutins est accessoire, contrairement à ces deux variables.

Le niveau du seuil de qualification pour le second tour a constitué une barrière pour le Front national, l'empêchant de prétendre à une possible victoire. Dans le cadre d'un scrutin à deux tours (qui est celui de toutes les élections en France, excepté les européennes), avant de l'emporter, un parti doit se qualifier pour le tour décisif, en dépassant le niveau du seuil permettant de se maintenir au second tour[27]. Cependant, cette barrière n'est plus infranchissable pour les candidats du Front national qui parviennent à se qualifier en arrivant en troisième position, voire en accédant à l'une des deux premières places.

La variable qui demeure la plus décisive pour que le Front national l'emporte est le nombre de tours que comporte l'élection, tant celui-ci limite sa capacité à gagner. Dans un scrutin à un tour, le Front national pourrait envisager la victoire et les conditions le lui permettant ne mériteraient pas une discussion approfondie. Il lui suffirait alors d'arriver en tête au premier (et unique) tour pour obtenir un ou plusieurs sièges suivant le mode de scrutin (uninominal ou proportionnel). En ce sens, si le parti l'a emporté lors des élections européennes de 2014, ce n'est pas tant le fait que ce scrutin se fasse à la proportionnelle que l'existence d'un tour unique qui l'explique[28]. Si la condition nécessaire pour prétendre à la victoire est de se qualifier pour le tour décisif, l'essentiel est ensuite d'y devancer l'autre (ou les autres) candidat(s). Dans un scrutin à deux tours, le premier n'accordant pas de siège, le Front national doit l'emporter au second, ce qui implique une logique d'alliances.

La variable relative au nombre de tours fait ressortir la principale cause qui empêche la victoire du Front national : le FN est *minoritaire* (comme les autres partis), mais surtout *isolé* (contrairement aux autres partis).

27. À l'exception de l'élection présidentielle, où seuls les deux candidats arrivés en tête au premier tour sont qualifiés pour le second.

28. Comme on l'a dit, cette victoire n'est, au surplus, que relative (et minoritaire) avec l'obtention de 24 sièges sur 74.

La triangulation du système politique : variable nécessaire pour une victoire du FN

La dénaturation des scrutins (représentatif et majoritaire) et les variables électorales peuvent permettre au Front national de l'emporter. Le fait qu'il soit minoritaire n'est pas rédhibitoire. Cependant, le FN reste une force impuissante devant le nombre de tours[29]. Le troisième facteur conditionnant sa victoire est relatif aux conditions permettant de dépasser son isolement. Sans alliance partisane, sans dynamique de rassemblement, sans report de voix au second tour, la victoire du Front national passe par une altération de la bipolarité. Malgré des stratégies internes visant à accroître son acceptabilité afin de rendre « plus poreuses les frontières[30] » avec la droite de gouvernement, le FN continue de subir la logique des deux tours caractérisant les modes de scrutin. Pour l'emporter, il doit bénéficier de la triangulation du système électoral et partisan. La triangulation[31] est la variable dépendante de la victoire du Front national. Elle permet de défaire la dualité attendue d'un mode de scrutin à deux tours mais aussi d'annihiler les logiques de rassemblement à l'intérieur des pôles au premier tour et d'alliance vers (ou avec) le centre au second. La triangulation électorale augmente les chances du Front national de l'emporter ; elle participe de la triangulation structurelle du système partisan qui lui permet de surmonter les conséquences de son isolement.

La triangulation électorale : les triangulaires

Par sa qualification réitérée au second tour, le Front national se trouve plus fréquemment en condition de l'emporter. Il est aussi plus en capacité de le faire du fait de l'augmentation des pourcentages de suffrages exprimés obtenus, sans toutefois y parvenir. Par exemple, lors des élections départementales de 2015, il a réussi à se maintenir dans 51 % des cantons mais n'en a remporté que 62 sur 1 105. Outre sa qualification au second tour, la victoire du Front national est conditionnée par le nombre de

29. Pierre Martin utilise aussi le terme de « force impuissante » « à cause du très fort rejet au sein de l'électorat » (« L'avenir du "tripartisme" », *Revue politique et parlementaire*, n° 1075, avril-juin 2015, p. 104). Cette « cause » ne traduit pas au mieux « l'impuissance » du FN qui provient de la variable des deux tours, dans la mesure où ce « rejet » ne serait pas insurmontable dans un scrutin à un tour ; le rejet est donc moins déterminant que le cadre électoral.

30. Pascal Perrineau, *La France au Front*, *op. cit.*, p. 46.

31. Définie comme le phénomène par lequel le FN intègre la relation électorale (symbolisée par les duels entre les deux partis – Les Républicains et Parti socialiste) et partisane (symbolisée par la dynamique bipolarisée d'alliances multipartites) entre les pôles de droite (Les Républicains, etc.) et de gauche (Parti socialiste, etc.).

partis qualifiés. Si sa présence au second tour est possible, celle-ci ne lui permet pas pour autant de remporter la victoire, au-delà de cas résiduels.

Pour parvenir à la victoire dans une large mesure, le Front national doit éviter les conséquences ordinaires des scrutins à deux tours présentant un seuil : une confrontation avec le pôle de droite ou de gauche. En effet, cette configuration le renvoie à son isolement et produit des résultats électoraux qui lui sont très défavorables, même dans des élections subsidiaires. Ainsi, lors des élections départementales de mars 2015, le Front national ne l'a emporté que dans 22 des 830 cantons (2,7 % des cas) dans lesquels il a connu cette configuration[32]. Pour espérer l'emporter, le Front national doit bénéficier d'une inversion des logiques de second tour afin d'atténuer les effets de son absence d'alliance. Le Front national peut compter sur la division des voix entre les candidats présents au second tour pour devenir majoritaire.

La configuration qui lui est la plus favorable est celle où trois candidats se qualifient pour le second tour pour une raison d'arithmétique électorale. À défaut d'être en mesure de dégager une *majorité absolue* de suffrages exprimés (nécessaire pour remporter un duel), il peut espérer une *majorité relative* en sa faveur, condition suffisante pour l'emporter en cas de triangulaire. Les députés Front national élus en 2012 l'ont été dans cette configuration, n'obtenant que 42,8 % (Gilbert Collard, Gard, 2e) et 42,1 % (Marion Maréchal-Le Pen, Vaucluse, 3e) des voix. C'est aussi le cas pour les municipalités remportées par le Front national en 1995, à Marignane (Daniel Simonpieri, 37,27 % au second tour), Orange (Jacques Bompard, 35,93 %) et Toulon (Jean-Marie Le Chevallier, 37,02 %), ainsi qu'en 2014, à l'exception d'Hénin-Beaumont. Cependant, même en cas de triangulaire, le Front national est largement défait, comme dans soixante-seize circonscriptions législatives de 1997, dans neuf en 2002 et dans vingt-neuf des trente et un cas en 2012[33]. La triangulation électorale, comme les autres facteurs, ne permet pas à elle seule au Front national de l'emporter de manière significative. En définitive, il apparaît que les nombreuses variables défavorables au FN ne représentent pas – intrinsèquement – des barrières infranchissables pour ce parti, mais les conditions permettant sa victoire doivent néanmoins se cumuler favorablement pour qu'il l'emporte.

32. Dès lors, l'idée que « la bipolarité » ait été « pulvérisée », selon Pierre Martin (« L'avenir du "tripartisme" », art. cité, p. 104), paraît excessive.

33. En outre, la variation du nombre de triangulaires montre le degré de sensibilité du potentiel électoral du FN vis-à-vis des conjonctures. Il n'a été en mesure de se qualifier au second tour dans aucune circonscription en 2007.

Dans un système majoritaire à deux tours, la possibilité de l'emporter en ne pouvant compter que sur une majorité relative de suffrages exprimés est réduite. Toutefois, la triangulation dépasse le cadre électoral. La variable qui favorise le plus la victoire est, peut-être, structurelle, liée au système partisan. En ce sens, l'un des enseignements primordiaux des dernières élections ne concerne qu'indirectement le Front national, bien qu'il s'agisse d'un élément à même de modifier substantiellement ses perspectives électorales. Le Front national n'est pas devenu un parti de second tour, mais la qualification des partis de gauche et de droite (Parti socialiste et Les Républicains le plus souvent) est devenue moins assurée qu'auparavant. Perceptible dans les intentions de vote à l'élection présidentielle, mais aussi aux élections présentant un seuil de qualification, la conjoncture politique tend à ouvrir d'éventuelles reconfigurations partisanes. Lors des triangulaires, le « dernier » candidat qualifié ne sera peut-être plus frontiste et, en cas de duels, l'élimination du candidat de gauche ou de droite incite à une nouvelle lecture du système partisan.

La triangulation du système partisan : tripartisme ou tripolarisation ?

Tripartisme ou tripolarisation ? Loin de l'ergotage sémantique, cette question pose de manière essentielle celle de l'altération des effets du système électoral sur le système partisan, avec pour conséquence l'augmentation significative de la probabilité de victoire du Front national. Il importe de distinguer les deux et de ne pas considérer que tripartisme et tripolarisation « se défendent tout autant », ainsi que cela a pu être écrit[34]. Les enjeux de la dénomination du système partisan ne relèvent pas de l'exercice de dénombrement des partis. Il s'agit de qualifier le système partisan en fonction de la logique d'alliances présupposée par le mode de scrutin et le nombre de tours, seuls critères pertinents[35]. Tripolarisation et tripartisme ne sont donc ni équivalents ni interchangeables[36].

Selon Pierre Martin, qualifier le système partisan de « tripolaire » et « bipolaire » a « le défaut crucial de ne pas rendre compte de la différence de statut du PS (à la tête du pôle de la gauche) et de l'UMP (à la

34. Pierre Martin, « L'avenir du "tripartisme" », art. cité, p. 104.

35. Les classifications des systèmes reposent sur les effets des modes de scrutin, en fonction de leur nombre de tours, et sur les alliances partisanes qui peuvent se faire (ou non) en vue de l'emporter.

36. De la même façon, le fait de qualifier le système anglais de *bipartite* n'a jamais eu pour objet de désigner exhaustivement le nombre de partis, mais de rendre compte de l'absence d'alliance électorale entre eux.

tête du pôle de la droite "républicaine" et du FN) par rapport aux autres partis[37] ». Cette idée est contestable dès ses soubassements : une lecture statique des résultats du premier tour. L'idée de pôle est, au contraire, fondée sur le tour décisif (le second) et les dynamiques entre le premier et le second. La polarisation est sous-tendue par le *magnétisme électoral* au sein de chacun des pôles (droite, gauche, extrême droite ?), qui explique les défaites du Front national. Loin d'être le défaut souligné par Pierre Martin, la polarisation du système partisan met en avant les logiques expliquant la non-victoire du Front national : il est le seul membre de son pôle ; il n'a pas d'allié.

Plus encore, la polarisation démontre que la situation actuelle demeure *bipolarisée* car le Front national ne peut obtenir de majorité absolue seul (de façon stable et répétée), ni de majorité absolue grâce à des alliances ; il est donc en principe condamné à être battu ou à ne l'emporter que lorsqu'une majorité relative peut suffire. En aucun cas, la logique du système partisan ne pourrait évoluer vers un tripartisme. En effet, la polarisation fait ressortir le déterminant de l'incapacité du parti à l'emporter (il est *isolé*) quand le *tripartisme* en reflète un élément subsidiaire (il est *minoritaire*). Ainsi, le tripartisme éclipse la faiblesse du Front national, qui n'est pas tant son niveau électoral (tous les partis sont minoritaires) que le manque de magnétisme qui le caractérise au second tour (magnétisme dont disposent, *a contrario*, les autres partis).

Cette distinction fondamentale permet de penser l'évolution du système partisan, qui ne peut se faire qu'en direction d'une tripolarisation ou par un changement de la nature des pôles (ou des partis qui les composent) dans la bipolarisation. C'est-à-dire soit parce que le Front national bénéficierait d'une dynamique électorale de second tour (alliances partisanes), dans le cas d'une tripolarisation, soit parce que l'un des pôles actuels serait remplacé par le Front national, soit parce qu'une recomposition des deux pôles se ferait à la suite de l'immixtion du Front national dans la relation bipolaire actuelle.

L'improbable tripolarisation : vers une bipolarité renouvelée ?

Sans se prononcer sur l'idée d'un bouleversement du système partisan – ce qui serait très prématuré –, des transformations se dessinent, au gré des sondages et des situations locales, autour de deux questions, alternatives, sur l'évolution du système partisan.

Premièrement, la tripolarisation peut-elle supplanter la bipolarisation ?

37. Pierre Martin, « L'avenir du "tripartisme" », art. cité, p. 104.

Les partis (Parti socialiste et Les Républicains) n'ont pas intérêt à ce qu'une triangulation durable vienne caractériser le système électoral puisque s'ensuivrait une incertitude électorale plus élevée (pour eux) qu'avec la bipolarisation actuelle. Les autres partis (Europe Écologie-Les Verts, Mouvement démocrate, Union des démocrates et indépendants, etc.) qui composent les pôles n'y ont pas plus intérêt en raison de l'impératif de candidature utile[38] (autrement dit unique par pôle, ce que tentent de réguler les primaires) ; leur mise sous tutelle serait accentuée. La tripolarisation est ainsi plus difficile à envisager que l'autre possibilité de reconfiguration du système partisan. Mais, les pôles allant toujours par paires en astronomie comme en géographie, peut-il en être autrement en politique ?

Deuxièmement, le Front national peut-il déstabiliser les pôles (droite et gauche) établis au point de prendre la place de l'un des deux ou de les modifier substantiellement ? Cette hypothèse semble plus envisageable en raison des stratégies partisanes observables sous les effets de la conjoncture électorale depuis 2014. Deux postulats ressortent particulièrement : la qualification du Front national au second tour est considérée comme acquise, de même que la certitude de le battre en cas de duel à ce stade. En fonction de ces deux postulats, les stratégies électorales des partis ont été modifiées sur deux points essentiels.

D'abord, au sein de chaque pôle, les partis tendent à se présenter plus unis dès le premier tour autour du Parti socialiste et des Républicains pour s'assurer une qualification au second tour, en vue d'affronter le Front national. L'enjeu pour les pôles (droite et gauche) semble dorénavant s'être déplacé sur le premier tour, avec l'objectif de devancer l'autre dans la qualification pour le second. Cette stratégie est hasardeuse car elle est pensée en fonction de l'élection présidentielle (où aucune triangulaire n'est possible) et fait l'hypothèse d'une situation de duel au second tour, ce qui n'est pas, loin de là, le seul cas de figure envisageable[39], d'autant plus que la question du désistement du parti arrivé en troisième position n'est pas tranchée.

Ensuite, le devenir du « front républicain », correspondant à la lutte électorale conjointe du Parti socialiste et des Républicains contre la triangulation du système partisan, est en suspens. Les consignes contradictoires exprimées par les partis par rapport à cette stratégie dépendent de

38. À l'instar du vote utile pour les électeurs.

39. Par là, les partis prennent le risque, faute de magnétisme, que la majorité relative du FN soit plus élevée que la leur en cas de triangulaire.

facteurs si divers qu'il est difficile de généraliser[40]. Néanmoins, l'absence de « front républicain » serait la configuration la plus favorable pour le Front national s'il veut envisager de remporter des victoires moins sporadiques. En ce cas, la tripolarisation du système partisan pourrait advenir. Ces deux phénomènes permettent de supposer que le remplacement strict d'un pôle par celui de l'extrême droite est difficilement concevable.

Dans un cadre bipolaire produit par le mode de scrutin, l'évolution du système partisan passera plus certainement par une évolution des composantes de la bipolarité. Au surplus des stratégies récentes des pôles de droite et de gauche, cette hypothèse est soutenue par deux constats complémentaires. Premièrement, la baisse du niveau électoral des partis de gouvernement conduit le Front national à se situer à leur niveau, ou à les dépasser, au premier tour, voire au second dans certains cas. Deuxièmement, le système d'alliances ne fonctionne plus car il peine à produire des pôles majoritaires. Les alliances à droite ne permettent plus à ce pôle que de dépasser légèrement les niveaux que le Rassemblement pour la République atteignait à lui seul dans les années 1980 à 2000. Les alliances à gauche semblent, quant à elles, ne plus être possibles, en raison des dissensions en matière de ligne politique et de l'effondrement du Parti communiste, puis d'Europe Écologie-Les Verts. En conséquence, le manque d'alliances du Front national ne sera peut-être plus à considérer comme une limite pour sa victoire dans les prochaines années, à l'exception de l'alliance interpolaire (le front républicain). Or, si cette tendance persiste[41], elle sera peut-être la matrice du changement du système partisan. En ce sens, l'évolution la plus sensible concerne les pôles en eux-mêmes avec, comme possible renouvellement, une recomposition de la gauche actuelle vers le centre et une scission de la droite entre son extrême et un centre recomposé. L'immixtion du Front national dans la bipolarité du système partisan ne pourrait survenir qu'à condition d'une recomposition majeure, affectant l'ensemble des partis politiques. La première cible de cette recomposition serait alors la droite, qui se trouverait divisée entre un pôle centriste (de gauche et de droite) et un autre pôle (celui des droites).

D'ici là, les déterminants de la victoire du Front national sont nombreux

40. Du reste, les consignes de vote n'engagent que les électorats dont la fidélité a été dépassée par la volatilité des électeurs.

41. Elle peut être conditionnée par d'autres facteurs, comme l'instauration d'une dose de proportionnelle aux élections législatives ou une majorité introuvable à l'Assemblée nationale au sein des pôles actuels.

et doivent se cumuler[42] pour accroître la capacité de ce parti à l'emporter malgré son isolement et tout en étant minoritaire. Aussi, avant d'évoquer une évolution du système partisan, encore faudrait-il que la bipolarisation, dans sa configuration actuelle, prenne fin.

Trois partis forts ont déjà coexisté en France, entre 1960 et 1980, sans qu'il ait été nécessaire de repenser, plus qu'aujourd'hui, la logique de polarisation produite par le mode de scrutin. Celle-ci continue de régir le système partisan et le troisième acteur n'arrive pas à dépasser les limites structurelles induites par l'existence de deux tours. Cet acteur doit s'y conformer pour prendre la place de l'un des deux pôles actuels, pour arriver à une tripolarisation du système partisan ou, plus certainement, pour modifier la bipolarité.

Au scrutin majoritaire, le Front national n'avait remporté que 22 élections avant 2014[43], auxquelles il faut ajouter 31 cantons (sur 2 054) en mars 2015. Quant à la dynamique qui serait en œuvre lors des scrutins de liste, elle concerne 12 communes (sur 36 552) et 2 sénateurs (sur 178) élus avec moins de 20 % des suffrages exprimés grâce à la proportionnelle. Enfin, le Front national n'a remporté aucune région en décembre 2015, malgré des résultats qui l'avaient placé en tête dans six régions au premier tour. Le système plie mais ne rompt pas. La possibilité pour le Front national de remporter une victoire en étant majoritaire lors d'un scrutin à deux tours est encore éloignée[44]. Ces résultats, très faibles en termes de victoire, laissent penser qu'une évolution du système partisan reste pour l'instant une hypothèse spéculative.

Cependant, la recomposition partisane n'est pas subordonnée au fait que le Front national enregistre des victoires – la crainte qu'il y parvienne peut suffire. En matière électorale, la *vérité* du moment étant toujours celle du prochain scrutin, l'influence électorale du Front national sur le système partisan se mesure de manière prospective, à moins que ce ne soit par anticipation.

42. L'ascension du FN dépend aussi d'une pluralité d'autres facteurs convergents. Cf. René Rémond, « Préface », *in* Nonna Mayer et Pascal Perrineau (dir.), *Le Front national à découvert*, *op. cit.*, p. 12.

43. 17 cantons et 5 circonscriptions législatives.

44. Les résultats des élections régionales du mois de décembre 2015 en sont la démonstration.

RÉSUMÉ

Les résultats électoraux du Front national depuis 2012 témoignent d'une dynamique électorale positive et interrogent : le FN peut-il l'emporter ? Son ascension électorale permet d'étudier, d'une part, les déterminants de sa victoire dans le système électoral de la Ve République et de questionner, d'autre part, le devenir du système partisan face à l'essor de ce parti.